



## FEUILLET D'INFORMATION

### La sélection des sentinelles

La sélection des sentinelles fait référence au choix, selon les critères de sélection définis, des personnes qui seront invitées à participer à une session de formation et parmi elles, de celles qui deviendront des sentinelles.

La sélection des sentinelles permettra de recueillir les informations relatives aux coordonnées de la personne, à ses expériences par rapport au suicide, à sa motivation et à sa capacité à devenir sentinelle. Ce sont ces éléments qui permettront de juger si les personnes ciblées seront invitées à participer à la formation, qui permettra également de poser un regard sur la capacité des personnes à devenir sentinelles. **Deux outils sont disponibles** :

- « Grille d'entrevue de sélection/formation des sentinelles » : cette grille peut être complétée par le responsable de la sélection lors d'une rencontre (face à face) avec la personne ciblée. On doit prévoir environ 45 minutes.
- « Autoquestionnaire/sélection des sentinelles, pour mieux vous connaître » : ce questionnaire sera rempli par la personne intéressée à devenir sentinelle, suivi d'une rencontre avec le responsable de la sélection pour clarifier quelques éléments, surtout si la personne a été touchée par le suicide.

#### **Critères de sélection** :

- Être un adulte;
- S'impliquer de façon volontaire;
- Ne pas être suicidaire ou dans une période de vie trop difficile;
- Ne pas avoir été récemment touché par le suicide.

P.S : Si une personne ne répond pas aux critères de sélection, il est important d'en discuter avec elle et de l'orienter vers les ressources d'aide appropriées.